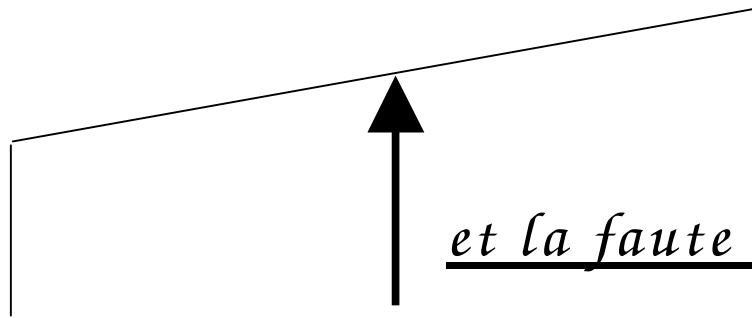




CNT-SII-RP

Sections syndicales Symphoning

CGT-FO



*et la faute est légère*

## **La direction est grave**

Depuis plusieurs semaines, la direction menace de licencier pour faute grave cinq salariées ayant demandé à bénéficier du délai de réflexion légal prévu en cas de modification substantielle du contrat de travail.

### **La direction nous a fait son cinéma.**

Aujourd'hui elle recule pour mieux nous manipuler. Elle requalifie le licenciement des dites salariées en faute légère. Elle avoue par-là même que tout cela n'était qu'une mascarade. Jusqu'où iront les abus de pouvoir ?

### **La direction paie pour votre silence**

Les cinq chargées de marketing opérationnel ainsi qu Clarys partent en "vacances" anticipées aux frais de Symphoning.

La volonté de la direction n'est-elle pas de tout passer sous silence ?

Attendrons-nous sagement la prochaine lessive ?

Attention, maintenant, c'est la clause de résultat qui va frapper !

**Suppression immédiate de la clause de résultat**

**Passage des vacataires ayant plus de six mois  
d'ancienneté en CDI**

**Augmentation du salaire horaire des vacataires qui font  
le même travail que les CDI**

**Arrêt immédiat de la politique de management par le  
stress**

**Retour à un climat social sain : établissement d'un  
dialogue concret entre les salariés et la direction.**

**A toutes ces revendications la direction a déjà  
apporté une réponse négative. Si elle s'obstine,  
nous appellerons à la grève !**